



Rapporteur : Mme BOUTON

N° AD_2025_0047

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Citoyenneté

Le 21 mars 2025 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. DELAUNAY (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. DÉNÈS (pouvoir donné à M. PERRIN), Mme LEMONNE (pas de pouvoir donné), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON), Mme SALIOT (pouvoir donné à Mme FÉRET), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 12h40.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine a mis en place depuis de nombreuses années des dispositifs et des outils internes permettant de favoriser la démocratie participative, c'est-à-dire la participation des citoyens à l'élaboration des politiques publiques. La collectivité porte également une volonté permanente d'amélioration de la relation aux usagers, en cours de formalisation dans le cadre d'une stratégie de la relation aux usagers.

En 2025, le budget alloué à la relation aux usagers et à la démocratie participative est de 866 815 euros en fonctionnement. Le budget alloué au budget participatif s'élève à 393 578 euros en investissement.

I - LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Les actions en faveur de la démocratie participative se poursuivent en 2025, en s'appuyant prioritairement sur l'expertise interne et en mobilisant la plateforme numérique « je participe » (25.821 euros). Plusieurs projets engagés en 2024 continueront d'associer les citoyens, par exemple : l'aménagement de l'Anse Dugesclin (mise en place de cahiers d'acteurs sur la plateforme « je participe ») et des démarches de consultation en ligne sur les projets de mobilité.

En outre, de nouveaux projets et initiatives intégreront des dispositifs de participation citoyenne, au gré des priorités du mandat, mobilisant tant des échanges en présentiel que la plateforme « je participe », afin de favoriser une implication élargie et inclusive.

En 2025, le financement des projets lauréats du budget participatif se poursuivra (393 578 euros). La majorité des projets sera soldée cette année.

II - L'AMELIORATION DE LA RELATION A L'USAGER

En parallèle et dans le prolongement des engagements pris en faveur de la démocratie participative, le Département inscrit son action dans une stratégie globale de relation à l'utilisateur, visant à replacer les habitants au cœur des réflexions et des politiques publiques. Pour ce faire, une offre interne permettant d'accompagner les services du Département dans l'amélioration de la relation à l'utilisateur sera proposée.

Dans ce cadre, plusieurs démarches ont été engagées en 2024 et se concrétiseront en 2025, par exemple : la simplification des courriers envoyés aux usagers, l'amélioration des parcours des usagers (notamment numérique et téléphonique) et l'élaboration d'une charte d'engagements en matière de relation à l'utilisateur. Par ailleurs, le projet de dématérialisation du courrier permettra de se projeter vers un enregistrement et un suivi plus systématique du courrier.

En 2025, le travail sur l'amélioration des accueils se poursuivra (à l'Hôtel du Département et au centre départemental d'action sociale de Pacé, par exemple).

Le budget alloué à la relation à l'utilisateur recouvre les dépenses de courrier, de réceptions liées à l'événementiel et de la médiation. Sur les 866 815 euros inscrits, les frais d'affranchissement représentent 560 794 euros, les frais de réception, toutes opérations confondues, 250 514 euros et la médiation, 55 507 euros.

Décide :

- d'approuver l'ensemble des propositions exposées ci-dessus, conformes aux débats des orientations budgétaires ;
- d'inscrire au budget primitif 2025 les crédits correspondants à la politique Citoyenneté.

Vote :

Pour : 31

Contre :

Abstention : 22

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en préfecture le :
28 mars 2025
ID: AD_2025_0047

Pour extrait conforme